

## **RAPPORT MORAL 2014 DE LA PFCE**

### **ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2015**



*Du : Président*

*Diffusion à : Assemblée Générale de la PFCE*

#### **I. Gouvernance, vie associative et partenariats de la PFCE**

#### **II. En France, un changement du périmètre géographique du commerce équitable**

#### **III. Plan d'action national en faveur du CE 2013-2017: bilan intermédiaire et perspectives de progrès**

#### **IV. Le commerce équitable au cœur des grands débats de société**

### **I. Gouvernance et vie associative et partenariats de la PFCE**

L'année 2014 s'est caractérisée pour la PFCE par un climat propice à la mise en œuvre de son projet associatif grâce notamment à :

- La création d'un cinquième poste au sein de son secrétariat exécutif.
- L'accès à des financements pluriannuels
- Une vie associative dynamique à travers le renforcement du nombre d'élus au bureau (5 membres élus depuis septembre 2014) et un CA impliqué et désireux de s'impliquer pleinement dans les décisions du collectif.

En 2014, la PFCE a affirmé son rôle de tête de réseau et d'acteur important du secteur équitable en France, notamment à travers des missions sur lesquelles elle est désormais attendue à la fois par ses membres mais aussi par nos partenaires institutionnels, les medias et d'autres entreprises du secteur :

- Le suivi et la co-construction des évolutions relatives au cadre réglementaire du commerce équitable
- La production de chiffres sectoriels compilés du secteur
- L'appui au développement du secteur : notamment à travers le travail mené pour faciliter les mécanismes de préfinancement des commandes de commerce équitable et la 1ère édition des Universités d'été du commerce équitable qui a su réunir à la fois les adhérents au collectif et les partenaires du secteur
- La production d'expertise et de publications : notamment à travers le travail sur la concentration de pouvoir dans les chaînes de valeurs agricoles
- La mise en débat des grandes questions et évolutions, qui traversent et parfois divisent le mouvement du commerce équitable (FSP, Débat crédits carbone, etc.)

En 2014, la PFCE a pu mener des travaux porteurs et ambitieux grâce à la mise en place de partenariats à plusieurs niveaux :

- Partenariats au niveau européen avec FTAO et d'autres acteurs de commerce équitable (Traidcraft, Max Havelaar Belgique, etc.) : pour la réalisation des travaux sur la concentration du pouvoir dans les chaînes de valeurs (Qui a le pouvoir)
- Des partenariats au niveau international : pour la publication du guide des labels de commerce équitable (qui a associée FairNESS Royaume Uni et Fair World Project aux Etats Unis)
- Des partenariats avec les acteurs français du monde agricole et de la bio : pour la réalisation de la charte du commerce équitable local et la proposition d'un cadre structurant pour l'amont des filières
- Un partenariat renforcé avec les acteurs du monde de la recherche

L'année 2014 s'est caractérisée par l'accueil de nouveaux adhérents associatifs (ISF et le CDTM) mais aussi par le départ de plusieurs petites entreprises fragilisées notamment par l'évolution des secteurs de l'artisanat et de la mode équitables (Sageco, Lilah distribution, Ethnik, TudoBom/Now, Altheane, le collectif des acteurs de la mode éthique). Ces évolutions soulèvent des questions importantes sur la place des entreprises au sein de notre collectif et sa capacité à être représentative du secteur, qui devront être prises au sérieux et donner lieu à une réflexion stratégique au cours de l'année à venir.

## **II. En France, un changement du périmètre géographique du commerce équitable**

En 2014, la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire (promulguée le 31 juillet 2014) est venue modifier en profondeur le cadre réglementaire du commerce équitable en France. Cette dernière modifie la loi du 2 août 2005, qui définissait le commerce équitable comme une relation commerciale entre des acheteurs des pays du Nord et des producteurs désavantagés situés dans des pays en développement, en élargissant son périmètre d'action aux producteurs situés dans les pays du Nord et notamment en France. Cette nouvelle loi apporte ainsi un cadre législatif structurant aux acteurs économiques qui désirent inscrire leurs filières dans les principes du commerce équitable, au Sud comme au Nord.

La PFCE se félicite de cette évolution législative et de l'opportunité offerte par l'article 94 de la loi sur l'ESS de venir préciser plusieurs principes fondamentaux du commerce équitable, qui participent de sa définition, à savoir : l'organisation des producteurs et travailleurs en structures à la gouvernance démocratique, la durabilité du contrat commercial, le paiement par l'acheteur d'un prix rémunérateur pour les producteurs, basé sur une étude des coûts de production et l'octroi par l'acheteur d'une prime obligatoire, destinée au financement de projets collectifs.

Cette évolution législative s'inscrit pleinement dans le sens des travaux menés depuis 2011 entre les membres de la PFCE et les organisations françaises des agricultures alternatives et durables réunies au sein du réseau InPACT et de la FNAB pour la création d'un commerce équitable local. Ces travaux conjoints ont abouti en juin 2014 à l'officialisation de la charte nationale du commerce équitable, qui identifie 14 principes fondamentaux pour bâtir des relations commerciales équitables au service d'une agriculture paysanne et agro-écologique.

La Charte nationale du Commerce Equitable Local a vocation à reconnaître et fédérer les initiatives déjà existantes (en circuits longs et circuits courts) et qui se développent chaque jour sur les territoires (la gamme « Ensemble Solidaires avec les producteurs » de Biocoop, le label « Bio Solidaire » de l'association Bio-Partenaire, la gamme « Paysans d'ici » d'Ethiquable, le label Ecocert Solidaire, etc.) en leur offrant à la fois visibilité et cohérence.

Les porteurs de la charte ont défini un plan d'action conjoint incluant notamment la mise en place d'un système d'adhésion à la charte, le développement d'un outil d'analyse des pratiques des démarches, la diffusion de la charte auprès des circuits courts dans deux territoires régionaux (Rhône-Alpes et Aquitaine), l'organisation d'un séminaire sur la thématique du prix équitable en France, etc.

## **III. Plan d'action national en faveur du CE 2013-2017: bilan intermédiaire et perspectives de progrès**

L'année 2014 a été marquée par des remaniements ministériels au sein du gouvernement, qui se sont notamment soldés par le départ du Ministre du Développement Pascal Canfin et du Ministre de l'ESS, Benoit Hamon et par la requalification de leurs ministères délégués en secrétariats d'Etat. Ces changements politiques ont eu des conséquences importantes sur le portage interministériel du plan, qui avaient été initié par ces derniers, aucune réunion de

comité de pilotage interministériel de s'étant tenue depuis le lancement du plan en avril 2013.

Nous pouvons néanmoins noter des réalisations importantes mises en œuvre dans le cadre de ce plan : Le commerce équitable est identifié comme une thématique prioritaire dans le cadre des orientations et priorités de l'effort de solidarité internationale de la France présentées par le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) réuni le 31 juillet 2013 et dans le Cadre d'intervention sectoriel (CIS) « Sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne » 2013-2016 de l'AFD. L'inscription du commerce équitable dans les thèmes d'intervention prioritaire du PRCC a été actée avec une ambition de financer au moins un projet de commerce équitable par an.

Nous pouvons également nous féliciter des soutiens structurants, qui ont été accordés aux têtes de réseaux nationales du secteur (PFCE, ATES, Fédération Artisans du Monde), notamment dans le cadre des financements ONG de l'AFD. Ces financements sont essentiels à la structuration du secteur et au renforcement des capacités des acteurs de commerce équitable et devront à ce titre se pérenniser afin de consolider cet appui sectoriel structurant.

Des engagements importants pris dans ce plan restent néanmoins à être mis en œuvre. Il s'agit notamment des engagements relatifs à la crédibilisation des garanties de commerce équitable (réforme de la CNCE). Il convient également de noter le manque d'ambition concernant le soutien à l'éducation/sensibilisation à la consommation responsable, notamment de la part du Ministère de l'Ecologie (Stratégie Nationale pour la Transition Ecologique) et du secrétariat d'Etat délégué à la Consommation (rôle joué par l'INC). La PFCE et ses membres appellent donc les pouvoirs publics français à un véritable portage politique de ce plan et à une concertation renforcée avec les acteurs.

La PFCE a réalisé son propre bilan à 18 mois des avancées du plan et identifié les démarches de progrès à mettre en œuvre par les différentes parties prenantes.

Elle a partagé ce bilan intermédiaire fin 2014 avec les cabinets de la Secrétaire d'état au développement, de la secrétaire d'état à l'ESS et de la Ministre de l'Ecologie et du développement durable, qui ont fait de preuve de réserves quant à leur capacité à s'investir et à mobiliser des moyens pour poursuivre la mise en œuvre de ce plan.

#### **IV. Le commerce équitable au cœur des grands débats de société**

L'année 2014 a offert au mouvement français du CE plusieurs opportunités de rappeler et de rendre lisible les contributions et principaux impacts du commerce équitable aux grands enjeux sociétaux : l'année Internationale de l'agriculture familiale 2014, les dynamiques citoyennes se revendiquant de la transition écologique et sociale, la conférence climat de Paris 2015, etc.

L'année internationale de l'Agriculture familiale 2014 a contribué au développement d'un large consensus international sur l'enjeu de promotion et de défense des agricultures familiales et de l'agro écologie et permis de remettre l'agriculture familiale et paysanne au cœur du débat public. Ce fut une opportunité pour les acteurs de commerce équitable réunis au sein de la PFCE de rappeler que ces agricultures sont des outils modernes et compétitifs pour nourrir le monde.

Le rapprochement en cours avec les mouvements citoyens transition écologique et sociale (à travers l'organisation de nos Universités d'été sur ce thème, les liens tissés avec le collectif pour une transition citoyenne et avec Bio Consomm'acteurs) constituent également une chance considérable pour diffuser les principes du commerce équitable et permet de s'associer à ceux qui apportent des réponses économiques positives aux crises multiples que traversent nos sociétés : des relations commerciales équilibrées, des partenariats respectueux pour développer l'autonomie des hommes et des femmes et de leurs

communautés, une juste rémunération du travail et une attention systématique à la protection de l'environnement.

La perspective des négociations 2015 sur le climat constitue également un challenge pour le mouvement du commerce équitable, dans sa capacité à rendre visible les modes de production et de consommation innovants promus dans les filières de commerce équitable, qui permettent à la fois d'atténuer les impacts environne taux et de s'adapter aux dérèglements climatiques.

***Un grand merci à vous tous et à l'équipe de salarié-es, pour les progrès accomplis au cours de cette année.***